

Carte judiciaire / Projets de réforme

Avocats et élus montent au créneau

La réforme de la carte judiciaire en Alsace pourrait se faire aux dépens du TGI de Strasbourg, redoute le barreau qui a décidé de suspendre les permanences pénales. Les avocats ont reçu le soutien de six députés et sénateurs bas-rhinois.

■ La réforme de la carte judiciaire en Alsace suscite bien des inquiétudes. Parmi les hypothèses de travail, le TGI de Strasbourg pourrait être amputé des cantons de Hochfelden et de Niederbronn et une juridiction interrégionale spécialisée en matière civile (JIRS) pourrait être créée à Nancy avec une compétence pour tout le grand Est (DNA du 19/10).

S'insurgeant contre «le défaut de transparence», dénonçant «le mépris affiché à l'égard de la place judiciaire de Strasbourg», exigeant que l'éventuelle JIRS civile «soit implantée à Strasbourg où sont principalement localisés les contentieux spécialisés», le conseil de l'Ordre des avocats de Strasbourg a voté, mercre-

di soir, une motion pour «une réforme ambitieuse de la carte judiciaire après une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs du monde judiciaire. Il faut renforcer la qualité de la justice au profit des justiciables».

Soutien des élus de tout bord

Le conseil s'est associé à l'appel lancé par la conférence des bâtonniers de France et a décidé de suspendre toute désignation en matière de commission d'office et d'aide juridictionnelle. Cette décision se traduit notamment par la suspension de l'ensemble des permanences pénales.

Hubert Metzger, le bâtonnier du barreau de Strasbourg qui compte 700 avocats, a rencontré son homologue de Bordeaux qui lui a annoncé que le tribunal de grande instance de la capitale girondine s'est vu retrancher quatre cantons au profit du tribunal de Libourne. «L'hypothèse formulée par les chefs de cour concernant le tribunal de Strasbourg n'est pas farfelue. Si les hypothèses s'avèrent exactes, les avocats strasbourgeois seront très en colère. Strasbourg, ville à dimension européenne, a besoin d'avoir une juridiction de plein exercice», lance le bâtonnier.

En outre, les élus étaient invités par le Conseil de l'ordre à un débat. Six députés et sénateurs, majorité et opposition, ont répondu mercredi

soir à l'invitation et apporté leur soutien au barreau, a indiqué Hubert Metzger.

Parmi eux, le député PS Armand Jung a écrit au garde des Sceaux Rachida Dati. Dans son courrier, l'élu rappelle que la ministre avait affirmé être sensible aux arguments développés par Armand Jung en faveur de la création d'une Cité judiciaire à Strasbourg. «L'amputation des cantons de Hochfelden et de Niederbronn et le projet de création d'une JIRS à Nancy contredisent ces louables intentions. Si ces deux propositions devaient être retenues, elles ne concourraient pas à faire de Strasbourg une grande place judiciaire reconnue comme telle».

J.F.C avec Cel.L.